Image not found or type unknown

Etat des lieux sortie réclamation

Par **Mobydick**, le **19/05/2013** à **18:18**

Bonjour à tous,
un propriétaire a-t-il le droit de revenir, 2 mois après, sur un état des lieux de sortie signé par les 2 parties, où il n'y avait rien à signaler, et en réclamant de l'argent ?
Merci de m'apporter des preuves écrites (texte de lois, ...)

Par **cocotte1003**, le **21/05/2013** à **12:50**

Bonjour, non une fois l'état des lieux de sortie effectué et signé, le bailleur ne peut faire d'autres demandes financières. Consulter l'Adil de votre secteur, ils vous conseilleront, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés